



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.1/47/L.41
30 octobre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
PREMIERE COMMISSION
Point 62 c) de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : GEL DES
ARMEMENTS NUCLEAIRES

Bolivie, Inde, Indonésie, Mexique et Myanmar : projet de résolution

Gel des armements nucléaires

L'Assemblée générale,

Rappelant que, dans le Document final de sa dixième session extraordinaire 1/, la première consacrée au désarmement, qu'elle a adopté en 1978 puis unanimement et catégoriquement réaffirmé en 1982 à sa douzième session extraordinaire 2/, la deuxième consacrée au désarmement, elle s'est déclarée vivement préoccupée par la menace que représentait pour la survie même de l'humanité l'existence d'armes nucléaires,

Réaffirmant sa volonté de parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace,

Se félicitant de l'évolution qui est venue améliorer les données de la sécurité internationale,

Se félicitant également que les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie aient annoncé des mesures importantes, notamment des décisions unilatérales, qui pourraient prélude à la cessation et à l'inversion de la course aux armements nucléaires,

1/ Résolution S-10/2.

2/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session extraordinaire, Annexes, points 9 à 13 de l'ordre du jour, document A/S-12/32.

Se félicitant en outre du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, signé le 31 juillet 1991, et de la signature d'un protocole par lequel le Bélarus, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine se sont engagés à donner effet au Traité,

Se félicitant de l'entente du 17 juin 1992 entre les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie qui prévoient à ce titre de nouvelles réductions de leurs armements stratégiques offensifs, et exprimant l'espoir qu'elle sera bientôt suivie d'un accord à ce sujet,

Se félicitant en outre du moratoire sur les essais d'armes nucléaires actuellement observé par les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et la France,

Convaincue qu'il faut d'urgence continuer de négocier une réduction substantielle et une limitation qualitative des armements nucléaires existants,

Considérant qu'un gel des armements nucléaires, sans être une fin en soi, serait un moyen efficace d'empêcher que le perfectionnement des armements nucléaires existants ne se poursuive pendant la durée des négociations et créerait ainsi un climat encore plus favorable à des négociations visant à réduire et, finalement, éliminer les armes nucléaires,

Convaincue également que les engagements pris au titre du gel des armements nucléaires peuvent être effectivement vérifiés,

Sachant gré aux Etats dotés d'armes nucléaires d'avoir entrepris unilatéralement de cesser la production d'uranium hautement enrichi servant à la fabrication d'armes nucléaires et de fermer des réacteurs produisant du plutonium de qualité militaire,

Notant avec inquiétude que les Etats dotés d'armes nucléaires n'ont jusqu'ici pris aucune mesure collective pour donner suite à l'appel lancé dans les résolutions relatives au gel des armements nucléaires,

Convaincue en outre que la situation internationale actuelle est particulièrement propice au désarmement nucléaire,

1. Engage les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, les deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires, à convenir d'un gel immédiat de leurs armements nucléaires, qui prévoirait notamment l'arrêt total et simultané de la fabrication d'armes nucléaires et la cessation complète de la production de matières fissiles à des fins militaires;

/...

2. Demande à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de convenir, dans une déclaration commune, d'un gel général des armements nucléaires, la structure et l'ampleur de l'opération étant les suivantes :

- a) Le gel comprendrait :
 - i) Une interdiction générale des essais d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;
 - ii) L'arrêt complet de la fabrication d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;
 - iii) L'interdiction de tout nouveau déploiement d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;
 - iv) L'arrêt complet de la production de matières fissiles à des fins militaires;
- b) Il serait assujetti à des mesures et procédures de vérification appropriées et efficaces;

3. Prie de nouveau les Etats dotés d'armes nucléaires de lui présenter, avant l'ouverture de sa quarante-huitième session, un rapport commun ou des rapports distincts sur l'application de la présente résolution;

4. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session la question intitulée "Gel des armements nucléaires".
